



Le Règlement Général de Protection des Données

Mettre en place une organisation et des pratiques conformes

Contexte

- La protection des données personnelles de tous les acteurs de l'accompagnement représente aujourd'hui un enjeu crucial et une opportunité unique pour l'ensemble des gestionnaires et organismes médico-sociaux.

Enjeu crucial, car depuis le 25 mai 2018 le nouveau règlement général sur la protection des données de l'Union européenne appelé « RGPD » a fait de la protection des données personnelles un droit fondamental de tous les citoyens de l'Union européenne, entraînant des responsabilités renforcées et des sanctions alourdies.

Opportunité unique, car cette refonte de la protection des données personnelles, en plus d'enrichir le champ de la bienveillance, en réinterroge les contours et offre aux organismes un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

Objectifs

- Connaître l'évolution réglementaire européenne et française pour en identifier les enjeux pour le secteur médico-social
- Appréhender et prioriser les actions à mettre en œuvre pour s'engager dans une protection efficace des données personnelles
- Connaître les exigences de la CNIL pour y répondre

Programme

Le droit fondamental à la protection des données personnelles : son sens et ses enjeux

- Une obligation ancienne en évolution** : de la « déclaration préalable » de la loi Informatique et Liberté à la « responsabilisation » du RGPD, la place du secteur médico-social dans la loi « LIL3 »
- Notions clés, nouvelles règles** : données personnelles et données sensibles, le traitement licite des données personnelles, droits des personnes concernées, responsables du traitement et responsables conjoints, la question de la sous-traitance, protection dès la conception et par défaut
- Les risques pour les organismes** : contrôles de la CNIL présents et à venir, amendes administratives, responsabilités civile et pénale

Tourner SVP →

Date(s) :

Inter : 12 mars 2019

Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu :

Inter : URIOPSS - Marseille

Intra : dans vos locaux ou dans les nôtres selon la pertinence

Durée :

Inter : 1 jour - 7 heures

Intra : selon vos besoins

Coût :

Inter :

Dirigeants salariés : 275 €

Dirigeants bénévoles : 198 €^(*)

^(*) A partir du 2^{ème} inscrit : 99 €/personne

Intra : selon la durée

Public :

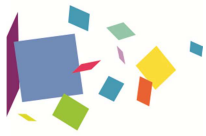
Directeurs, responsables des systèmes d'information, administrateurs

Méthodes pédagogiques :

- Apports de connaissances théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation
- Travaux de groupe

Intervenant :

Pascal LEFEBVRE,
Juriste et délégué à la protection des données



Programme (suite)

- ◆ **Les opportunités pour les organismes** : un nouvel axe de bienveillance et de questionnement éthique, l'impact sur les droits fondamentaux des usagers, le renforcement de la qualité du service rendu.

Engager la démarche d'amélioration continue : se mettre en conformité et sécuriser les pratiques

- ◆ **Le projet de mise en conformité** : pilotage du projet, cartographie des traitements, priorisation des actions au regard des risques effectifs et des bénéfices attendus, mise en place de procédures, traçabilité de la conformité, s'appuyer sur l'existant aux différentes étapes du projet.
- ◆ **Les pratiques professionnelles de protection des données** : pratiques liées à l'utilisation des données, pratiques liées à l'environnement physique, pratiques liées à l'environnement informatique, pratiques liées à l'intervention de tiers.
- ◆ **Le coût de la mise en conformité** : sensibilisation, analyse préalable, correctifs.

*La mise en place de cette formation en intra
correspond à l'un des axes de mise en conformité
de la protection des données vis-à-vis de la CNIL*